

24 km de Sensée-Cojeul en gestion différenciée...



L'entretien de nos cours d'eau se fait désormais selon des méthodes plus écologiques, dans le cadre de l'opération pilote "Corridor biologique Sensée", et en préfiguration d'un futur plan de gestion pour la Trame Verte et Bleue du Sud-Arrageois. Plusieurs critères de respect de la nature s'appliquent déjà :

- Les herbes et orties qui envahissent le lit sont fauchées et retirées pour ne pas enrichir le sol des berges et favoriser leur repousse. Cette technique évite de charger l'eau en matière organique.
- Seuls les bois morts et arbustes poussant dans le lit sont enlevés. La végétation arbustive des berges est préservée.
- Les enlèvements d'embâcles et envasements au niveau des ponts se font manuellement.
- Tous les travaux de renforcement de berge sont réalisés en saule tressé.

Ce savoir-faire est développé par la brigade verte EVE. Il mérite l'intérêt de tous, à commencer par les riverains qui ont l'entretien des berges à leur charge : ce service important leur est rendu gratuitement.

Renseignements :

Alain Trédez Mission "Agenda 21"
CCSA 7 rue de Saint-Léger Croisilles
Tél : 03 21 22 87 56 - Fax : 03 21 22 44 89

Lettre éditée par la CCSA. ISSN en cours.

Responsable de la publication :
Gérard Dué, Président de la CCSA.

Comité de rédaction :
Gérard Dué, Michel Delmotte,
Daniel Cadet, Pierre Roussez.

Conception et rédaction : "inédit conseil",
Jacques Parent et Alain Trédez.

Impression : l'Artésienne.

Cette lettre est éditée
sur papier recyclé
avec des encres
végétales



Le Sud-Arrageois bouge...

Un éco-quartier en préparation à Croisilles

Le futur lotissement du Badoulet, à l'entrée Est de la Commune, confié à "Pas-de-Calais Habitat" sera réalisé selon un cahier des charges de Haute Qualité Environnementale. C'est un travail d'éco-conception qui commence, grâce aux conseils de "l'Atelier d'Architecture Ecologique" dirigé par Jérôme Houyez et sous la surveillance d'un comité de pilotage très ouvert. Cet éco-quartier est l'une des opérations proposées pour notre prochain Agenda 21.

Les éoliennes de Saint-Léger, c'est pour très bientôt !

Leurs accès et leur base se matérialisent sur le plateau au sud et à l'ouest du village, à 115 mètres d'altitude. 7 éoliennes de fabrication espagnole sont en cours de montage (3 de 2 MW et 4 de 0,85 MW) pour une puissance installée de 9,4 MW, soit à peu près 4 fois la consommation électrique de l'ensemble des foyers du Sud Arrageois. Le site est baptisé "Eole Pas-de-Calais IX".



Une information pour les riverains du Corridor de la Sensée

Les maisons du chemin d'Hendecourt et du domaine du Moulin à Croisilles bordent la zone nature appelée à prospérer tout le long de la Sensée dans sa traversée de Croisilles (et au-delà si l'opération aboutit). Les propriétaires de jardin sont donc appelés à choisir leurs plantations pour être le plus en harmonie possible avec les équilibres naturels, en faveur des espèces végétales et animales. Une première réunion d'information s'est tenue à cet effet le 16 décembre dernier.

Le ruban de Développement Durable décerné à Croisilles



L'Association des Maires de France distingue les collectivités qui font preuve d'innovation en matière de développement durable. Avec la participation de la commune et des écoliers à "Défis pour la Terre" de la Fondation Nicolas Hulot, Croisilles rejoint le club des communes citées en exemple pour leurs bonnes pratiques. La remise du ruban s'est faite à l'Assemblée Nationale le 19 décembre. Un bon signe pour notre agenda 21 !

Des plantations de haies

Plusieurs initiatives privées ont été prises pour la plantation de haies à Fontaine, Saint-Léger, Hénin sur Cojeul... Elles émanent des chasseurs et des agriculteurs.

Une vérité qui dérange !

Le film sur le réchauffement climatique d'Al Gore, ancien candidat à la Présidence des Etats-Unis, sera diffusé au 2^{ème} trimestre à Croisilles et Hénin sur Cojeul.

* Les photos en gris représentent du développement non durable



La lettre d'informations concernant le développement durable sur le territoire...



N°05
Janvier
2007

Invitation à tous les habitants

Comité de territoire

**le samedi 17 février
de 10 à 12 heures
à la salle des fêtes
de Croisilles**

C'est la plus importante de toutes les réunions de cette instance participative : le tableau des opérations proposées pour l'Agenda 21 du Sud-Arrageois sera mis au débat public avant sa validation par le Conseil Communautaire, puis sa mise en œuvre à partir de juin 2007. Chacun peut obtenir le tableau des opérations auprès de la Mission "Agenda 21".

A la tribune, les bonnes fêtes seront penchées sur son berceau, à savoir les représentants du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau et le délégué Régional de l'ADEME. Tous diront leur intérêt pour nos ambitions et le soutien qu'ils y apportent.

Vous êtes tous conviés à cet événement majeur : votre avis compte.

Un cocktail avec des produits issus du commerce équitable et de l'agriculture biologique clôturera cette manifestation.

Gérard Dué,
Président de la CCSA

Une contractualisation qui se prépare activement...



Le Plan Climat est sur la table de travail avec l'ADEME (Agence pour les Déchets, l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie) et le Conseil Régional, la Trame Verte et Bleue est l'affaire de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional, tandis que le Conseil Général s'emploie à contractualiser avec nous un projet de territoire sur ses compétences. Le contrat le plus avancé et le plus proche à l'heure actuelle est un PPC (Programme Pluriannuel Concerté) avec l'Agence de l'Eau. Nous y retrouverons des aides importantes liées à l'assainissement et à la protection de la ressource. Cette protection de l'eau se traduit par le boisement des périmètres de captage, des campagnes d'économies et de lutte contre l'imperméabilisation des surfaces au sol, le soutien aux systèmes de récupération d'eau de pluie (voir opérations à l'intérieur). Les programmes de lutte contre l'érosion, de soutien à la gestion différenciée et au programme éducatif sont encore en discussion. L'ambition de l'Agence et de la CCSA est de signer ce contrat avant le printemps pour l'engager concrètement dès 2007 et jusqu'en 2009. Pour une parfaite transparence de notre travail sous le regard et la contribution de tous les citoyens du Sud-Arrageois, des informations sur ce PPC sont elles aussi disponibles sur simple demande. Son contenu est le fruit direct des ateliers citoyens et du dernier Comité de Territoire. Son aboutissement sera une reconnaissance de notre investissement en démocratie participative, critère essentiel d'un Agenda 21.

* Les photos en gris représentent du développement non durable



L'huile végétale en alternative au diesel



C'est une partie de la solution et le Sud-Arrageois pourrait bientôt devenir un territoire de pointe dans sa mise en œuvre.

La coopérative ORIACOOP regroupe 70 agriculteurs désireux de produire de l'huile brute de colza à usage de carburant, et songe à implanter son activité dans le Sud-Arrageois.



Ce projet correspond à une fiche-action de l'Agenda 21 et la CCSA est naturellement toute disposée à favoriser son installation.

A l'heure actuelle, seuls les tracteurs et les véhicules utilitaires de collectivités ont le droit d'utiliser l'huile végétale en alternative au diesel, mais cet usage est appelé à s'étendre avec la crise de l'énergie.



Souvenons-nous que les ingénieurs Daimler et Benz ont inventé le moteur diesel à un moment où l'huile végétale était le seul carburant existant.



Il s'agit bien d'une énergie renouvelable qui permet d'importantes réductions de pollution. C'est aussi le seul combustible "vert" à bon rendement énergétique.



Le principe de proximité et la valorisation des ressources locales sont des critères forts du développement durable.

Nous avons de gros pro



Les déplacements automobiles massifs sont une caractéristique de toute zone péri-urbaine. Dans le même temps, certains des habitants du Sud-Arrageois souffrent d'un manque criant de mobilité (voir ci-contre).

Dans le cadre du développement durable qui associe étroitement l'économique, l'environnemental et le social, il convient de bâtir des solutions solidaires et rationnelles.

La première piste explorée en action pilote est celle du covoiturage. Certains le pratiquent déjà, par relation de voisinage ou contact au travail, mais cette bonne solution est globalement très peu prise par les milliers de conducteurs qui font la navette quotidienne domicile-travail. C'est pourquoi l'ADEME nous oriente vers une procédure d'étude-action adaptée, dite "étude de mobilité durable" qui sera menée en liaison avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

d'Arras. Ce travail aura comme objectif de déterminer de gros employeurs arrageois et de les aider à produire des Plans de Déplacement d'Entreprise. L'étude de l'ADEME concerne également les PDE (Plans de Déplacements d'Ecole).

La seconde piste inscrite à l'Agenda 21 est le transport à la demande baptisé aussi "Taxi Local". Il permet de se passer d'une voiture particulière, tout en accédant aux déplacements essentiels. C'est une réponse possible à la fois à la maîtrise des émissions de carbone et à l'équité sociale.

On peut envisager également des activités complémentaires sur le modèle des ateliers de mécanique solidaires qui fleurissent un peu partout (voir ci-contre la définition d'un atelier solidaire). Se déplacer autrement est l'un des enjeux les plus lourds et complexes de l'Agenda 21.

Et pourquoi pas l'auto-partage (ou "car-sharing") ?

Le principe est de permettre à l'adhérent l'usage à temps partiel d'une voiture sans avoir les contraintes du propriétaire. Le système est extrêmement simple et s'adresse surtout aux nombreux automobilistes qui roulent moins de 12.000 km par an, pour qui l'avantage financier sera très net. La réservation se fait par téléphone ou internet et les frais sont ceux d'un abonnement et du kilométrage, et c'est tout (0,25 €/km en moyenne). Un rapport européen montre qu'une voiture particulière reste immobile 92% du temps et ne transporte que 1,2 personne. L'application large du "car-sharing" permet de diviser par 15 le nombre de véhicules pour une quantité inchangée de déplacements de personnes. C'est particulièrement intéressant là où les transports en commun sont peu développés.



Problèmes de voitures...

Un million de tonnes de pétrole par an pour aller travailler !

On estime à un minimum de 2.000 le nombre de voitures qui font chaque jour l'aller-retour vers Arras pour le travail. Un rapide calcul montre que le Sud-Arrageois brûle à l'air libre 5.000 litres d'essence par jour pour ces parcours, soit l'équivalent d'un pétrolier géant chaque année. Le transport est la plus lourde contribution à l'effet de serre, avec les maisons non isolées. Il faut absolument faire quelque chose pour éviter le dramatique flot des conducteurs solitaires !

Les exclus de la mobilité !

Dans nos campagnes maintenant dépourvues de commerces et de services de proximité, ne pas pouvoir se déplacer est un handicap grave. Que l'on soit âgé, chômeur ou jeune isolé, il faut pouvoir accomplir les démarches essentielles de la vie. C'est pour répondre à ce besoin que l'Agenda 21 du Sud-Arrageois se propose d'explorer les pistes de taxi social, d'atelier de mécanique solidaire et de développement d'activités de proximité car à l'inverse du flot des conducteurs solitaires, il y a des "exclus" de la mobilité.

Un créneau pour le covoiturage !

900 voitures traversent Hénin sur Cojeul chaque matin de la semaine entre 6 heures et 9 heures ! Autant le soir dans l'autre sens ! Et 19 voitures sur 20 ne comporte qu'un seul passager !



Moteurs à insertion !

Un atelier de mécanique est un lieu important de réinsertion sociale et professionnelle. En effet, les 3/4 des bénéficiaires du RMI qui possèdent un véhicule, n'ont pas les moyens de l'entretenir. Avec des crédits d'insertion du Conseil Général, une association peut offrir un service d'entretien des véhicules au moyen d'un moniteur d'atelier, tout en assurant le suivi social des personnes. L'objet de cette association consiste à réparer des engins et à remettre des vies dans le circuit ! Cet atelier de mécanique peut également accueillir des apprentis et s'investir dans la formation professionnelle. Une telle structure offre souvent des services complémentaires, en particulier des prêts de vélo, de cyclomoteur, de voiture...

Pour un développement économique solidaire...

C'est l'un des trois axes retenus par le Comité de Territoire pour orienter l'Agenda 21, avec le "Plan Climat Local" et la "Trame Verte et Bleue". Nous sommes en effet bien placés pour mesurer l'impact de l'axe routier Nord-Européen par l'A1 et son flot continu de rejets nocifs. Si nous n'avons pas de responsabilité directe sur ce trafic, nous en avons sur nos usages de l'automobile, en lien direct avec de nombreux choix économiques. L'Agenda 21 se donne comme objectif de réorienter ces choix à notre échelle :

- en améliorant les services et les commerces de proximité,
- en incitant les jeunes à s'orienter professionnellement vers l'artisanat local,
- en invitant les habitants à pratiquer localement des activités culturelles,
- en diversifiant les productions agricoles avec un intérêt particulier pour les produits bio,
- en adoptant une charte des achats publics avec des critères sociaux et environnementaux,
- en facilitant les entreprises d'insertion et la création d'entreprises éco-responsables.

Où en sont nos opérations pilotes ?

1 L'opération "co-voiturage" est reprise dans le dossier ci-contre sur le problème du transport automobile.

2 Le diagnostic énergétique des bâtiments publics commence à partir du 15 janvier au siège de la Communauté de Communes. Le bureau d'experts mandaté insistera sur l'intérêt des économies à réaliser sur les factures d'énergie et sur les émissions de carbone dans l'atmosphère. Ces économies remboursent largement les travaux qui seront à mener.

3 Dans le cadre de la future Trame Verte et Bleue, le relevé parcellaire des secteurs à doter de haies anti-érosion se poursuit sur la Sensée en amont. Une aide importante est demandée à l'Agence de l'Eau pour mener à bien ce volet du "corridor biologique Sensée". Par ailleurs, les travaux de renaturation de 2 hectares le long de la rivière à Croisilles débutent ce mois-ci, avec un financement accordé par le Conseil Régional.

4 L'aide pour la récupération d'eau de pluie devrait s'équilibrer de la manière suivante :

- 25% en crédit d'impôt (décret en cours),
- 25% de l'Agence de l'Eau,
- 10% de la Communauté de Communes.

Seuls 40% resteront donc à la charge des particuliers qui auront tôt fait de récupérer leur investissement grâce aux économies d'eau potable.

5 Déjà 5 RPI du territoire s'inscrivent dans le programme "à l'école de la nature" que l'Agenda 21 se propose de pérenniser.

L'Agenda 21 de la CCSA est financé dans le cadre du PRASA 21

RÉGION NORD PAS DE CALAIS

